

Entité émettrice	Titre	Description	Date limite de dépôt du dossier ou de candidature	Nature du texte	Lien du texte
PAPP	Constat des effectifs des établissements privés hors contrat - RS 2025	Constat des effectifs des établissements privés hors contrat à la rentrée scolaire 2025 pour les élèves du second degré, les étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de techniciens supérieurs (STS) et autres formations et préparation post bac	23/09/2025	Circulaire n°2025-003 du 28/08/2025	https://www.ac-creteil.fr/media/36775/download
EAFC	Campagne d'inscription à la formation pour devenir formateur « Premiers secours citoyen »	Campagne d'inscription à compter du 12/06/2025	25/09/2025	Note d'information	https://www.ac-creteil.fr/media/36068/download
EAFC	Campagne d'inscription à la formation pour devenir formateur "Gestes qui sauvent" - FFO GQS 2025-2026	Campagne d'inscription à compter du 12/06/2025	25/09/2025	Note d'information	https://www.ac-creteil.fr/media/36064/download
CLEMI	Prix de l'Écoute Clemi - Longueur d'ondes	Le Prix de l'écoute est un dispositif d'éducation aux médias et à l'information organisé conjointement par le Clemi et le Festival Longueur d'ondes de Brest. Il est ouvert aux classes du 1er et du 2d degré. L'inscription des classes au Prix de l'écoute se fait via une campagne ouverte accessible sur la plateforme Adage jusqu'au 29 septembre 2025.	29/09/2025	Note d'information	https://www.ac-creteil.fr/media/36902/download
PAPP	Constat des effectifs des établissements du second degré publics et privés sous contrat - RS 2025	Constat des effectifs des établissements publics et privés sous contrat à la rentrée scolaire 2025 pour les élèves du second degré, les étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de techniciens supérieurs (STS) et les élèves instruits dans la famille (IEF).	30/09/2025	Circulaire n°2025-002 du 28/08/2025	https://www.ac-creteil.fr/media/36778/download
DPAE	Entretiens professionnels 2024-2025 des personnels ATSS exerçant leur fonction au rectorat et en DSDEN (hors médecins)	Les comptes rendus d'entretien professionnel et de formation doivent parvenir aux services de la DPAE, par mail, au plus tard le 17 octobre 2025, délai de rigueur. Pour les agents concernés par des mobilités au 1er septembre 2025 (agents, N+1 et N+2), il est recommandé d'effectuer les entretiens avant le 31 août 2025.	17/10/2025	Circulaire n°2025-049	https://www.ac-creteil.fr/media/35510/download